



## **Avis de mise à disposition du public.** **Modification simplifiée n°3 du PLU de NÉVEZ**

Par délibération n° URBA2026-06-05 du Maire de Névez en date du 05/06/2026, une mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Névez est ouverte.

### **Objet de la mise à disposition du dossier au public**

La procédure a pour objet la suppression de l'emplacement réservé n°15, parcelle AB237, 3525m².

### **Dates de la mise à disposition**

La mise à disposition a lieu **du 17 juin au 17 juillet 2026**

### **Composition du dossier**

Le dossier mis à disposition comprend notamment :

- Une notice présentant le projet de modification simplifiée n°3 et l'exposé de ses motifs,
- Les avis des Personnes Publiques Associées sur ce projet de modification,
- Les actes administratifs afférents à cette procédure.

Pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public, le dossier et le registre sont consultables :

- Sur le site internet de la commune : [www.nevez.fr](http://www.nevez.fr)
- À la mairie de Névez :

### **Adresse de la Mairie**

Mairie de Névez  
Place Joseph Danielou  
29920 NEVEZ

### **Horaires d'ouverture au public de la Mairie**

**Lundi** 8h30-12h00 et 12h45-16h45 ; **Mardi** 8h30-12h00 et 12h45-16h45 ; **Mercredi** 8h30-12h00 ; **Jeudi** 8h30-12h00 et 12h45-16h45 ; **Vendredi** 8h30-12h00 et 12h45-16h45 ; **Samedi** 9h00-11h45.

### **Participation du public**

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public peut formuler ses observations :

- Sur le registre joint au dossier disponible en mairie,
- Par voie postale à l'adresse suivante

Mairie de Névez  
Concertation Publique Modification Simplifiée n°3 du PLU  
1 Place Joseph Danielou  
29920 NEVEZ

- Par voie électronique à l'adresse suivante : [modificationsimplifiee3plu@nevez.fr](mailto:modificationsimplifiee3plu@nevez.fr)  
(Objet : observations PLU, date, modification simplifiée n°3 du PLU...)

### **Issue de la mise à disposition**

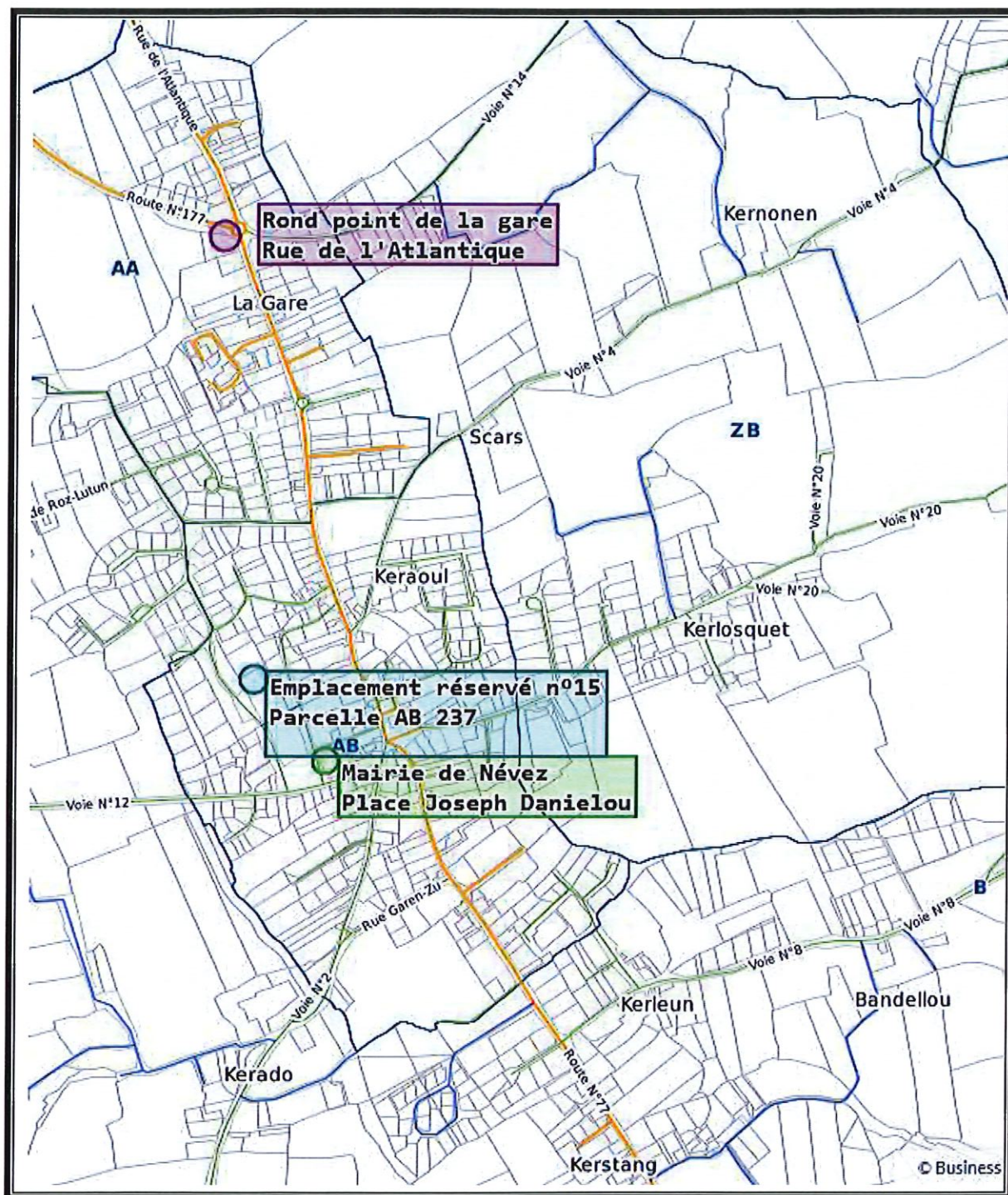
À l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire clôturera le registre des observations et présentera le bilan de la mise à disposition au Conseil municipal. Le Conseil en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée n°3, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques des Personnes Publiques Associées et des observations du public, par délibération motivée.

Fait à Névez, le 06 juin 2026

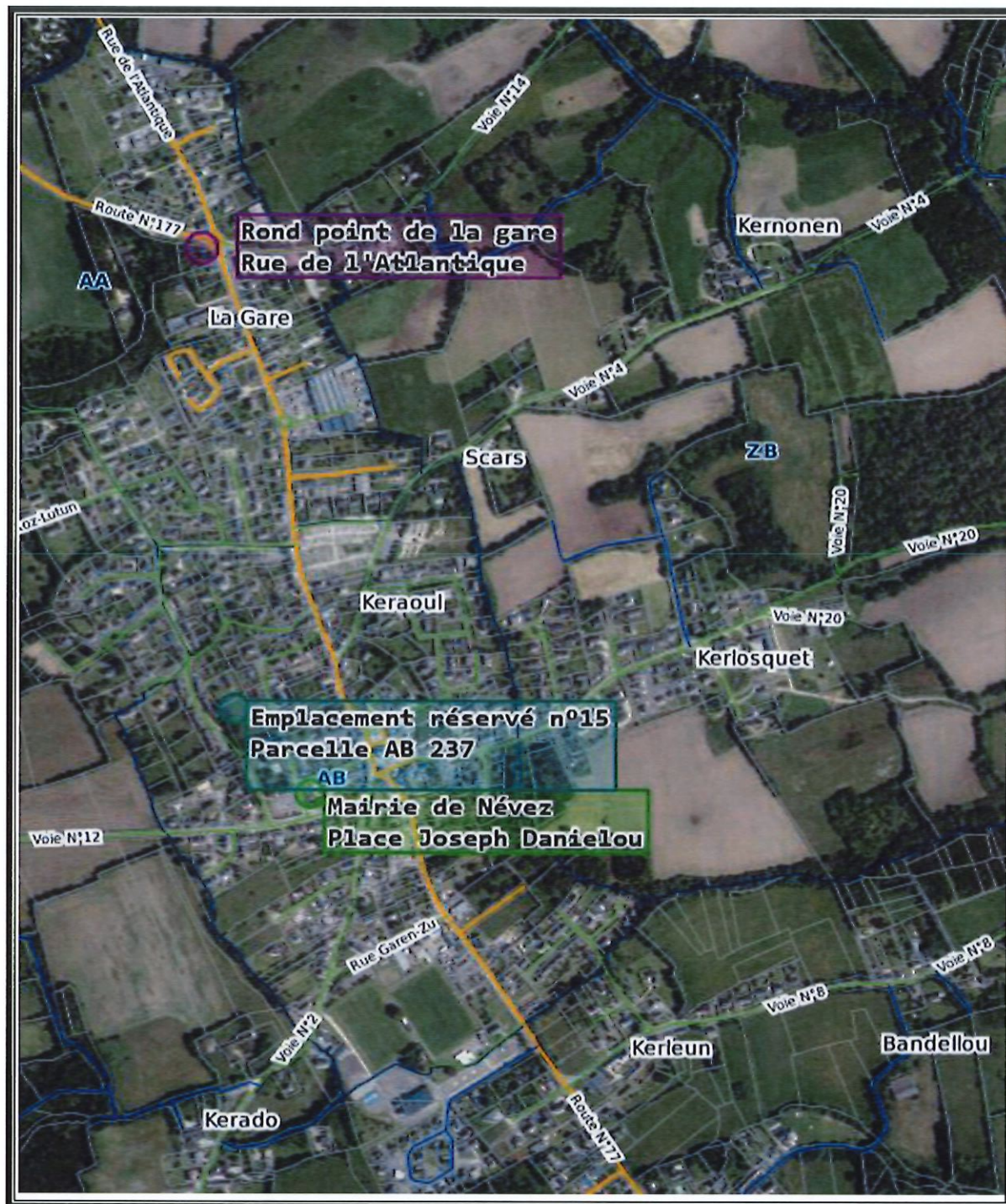
M. Le Maire,  
Dominique GUILLOU



Plan d'implantation des avis de publicité sur la commune



Plan d'implantation des avis de publicité sur la commune



## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB42784, N°214298 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

### Le Télégramme

Edition : Le Télégramme - 29

Date de parution : 09/06/2026

Fait le 5 Juin 2026

Le Directeur de Viamédia



### AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

#### Modification simplifiée n°3 du PLU de NÉVEZ

Par délibération n° URBA2026-06-05 du Maire de Névez en date du 05/06/2026, une mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Névez est ouverte.

Objet de la mise à disposition du dossier au public : La procédure a pour objet la suppression de l'emplacement réservé n°15, parcelle AB237, 3525m².

Dates de la mise à disposition : La mise à disposition a lieu du 17 juin au 17 juillet 2026.

Composition du dossier : Le dossier mis à disposition comprend notamment :

- Une notice présentant le projet de modification simplifiée n°3 et l'exposé de ses motifs,
- Les avis des Personnes Publiques Associées sur ce projet de modification,
- Les actes administratifs afférents à cette procédure.

Pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public, le dossier et le registre sont consultables :

- Sur le site internet de la commune : [www.nevez.fr](http://www.nevez.fr)
- À la mairie de Névez : Mairie de Névez, Place Joseph Danielou, 29920 NEVEZ.

Horaires d'ouverture au public de la Mairie :

Lundi 8 h 30 - 12 h 00 et 12 h 45 - 16 h 45 ; Mardi 8 h 30 - 12 h 00 et 12 h 45 - 16 h 45 ; Mercredi 8 h 30 - 12 h 00 et 12 h 45 - 16 h 45 ; Jeudi 8 h 30 - 12 h 00 et 12 h 45 - 16 h 45 ; Vendredi 8 h 30 - 12 h 00 et 12 h 45 - 16 h 45 ; Samedi 9 h 00 - 11 h 45.

Participation du public : Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public peut formuler ses observations :

- Sur le registre joint au dossier disponible en mairie,
- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Névez Concertation Publique Modification Simplifiée n°3 du PLU 1 Place Joseph Danielou 29920 NEVEZ.
- Par voie électronique à l'adresse suivante : [modificationsimplifiee3plu@nevez.fr](mailto:modificationsimplifiee3plu@nevez.fr) (Objet : observations PLU, date, modification simplifiée n°3 du PLU...)

Issue de la mise à disposition : À l'issue de la mise à disposition, M. le Maire clôturera le registre des observations et présentera le bilan de la mise à disposition au Conseil municipal. Le Conseil en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée n°3, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques des Personnes Publiques Associées et des observations du public, par délibération motivée.

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB42786, N°214299 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Ouest France**

Edition : Ouest France - 29

Date de parution : 09/06/2026

Fait le 5 Juin 2026

Le Directeur de Viamédia



### AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

#### Modification simplifiée n°3 du PLU de NÉVEZ

Par délibération n° URBA2026-06-05 du Maire de Névez en date du 05/06/2026, une mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Névez est ouverte.

Objet de la mise à disposition du dossier au public : La procédure a pour objet la suppression de l'emplacement réservé n°15, parcelle AB237, 3525m².

Dates de la mise à disposition : La mise à disposition a lieu du 17 juin au 17 juillet 2026.

Composition du dossier : Le dossier mis à disposition comprend notamment :

- Une notice présentant le projet de modification simplifiée n°3 et l'exposé de ses motifs,
- Les avis des Personnes Publiques Associées sur ce projet de modification,
- Les actes administratifs afférents à cette procédure.

Pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public, le dossier et le registre sont consultables :

- Sur le site internet de la commune : [www.nevez.fr](http://www.nevez.fr)
- À la mairie de Névez : Mairie de Névez, Place Joseph Danielou, 29920 NEVEZ.

Horaires d'ouverture au public de la Mairie :

Lundi 8 h 30 - 12 h 00 et 12 h 45 - 16 h 45 ; Mardi 8 h 30 - 12 h 00 et 12 h 45 - 16 h 45 ; Mercredi 8 h 30 - 12 h 00 et 12 h 45 - 16 h 45 ; Jeudi 8 h 30 - 12 h 00 et 12 h 45 - 16 h 45 ; Vendredi 8 h 30 - 12 h 00 et 12 h 45 - 16 h 45 ; Samedi 9 h 00 - 11 h 45.

Participation du public : Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public peut formuler ses observations :

- Sur le registre joint au dossier disponible en mairie,
- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Névez Concertation Publique Modification Simplifiée n°3 du PLU 1 Place Joseph Danielou 29920 NEVEZ.
- Par voie électronique à l'adresse suivante : [modificationsimplifiee3plu@nevez.fr](mailto:modificationsimplifiee3plu@nevez.fr)

(Objet : observations PLU, date, modification simplifiée n°3 du PLU...)

Issue de la mise à disposition : À l'issue de la mise à disposition, M. le Maire clôturera le registre des observations et présentera le bilan de la mise à disposition au Conseil municipal. Le Conseil en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée n°3, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques des Personnes Publiques Associées et des observations du public, par délibération motivée.

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



Retrouver tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com)  
 Pour faire paraître une annonce légale :  
 Médialex, tél. 02 99 26 42 00 Fax 0 820 309 009 (0,12 € la minute)  
 e-mail : [annonces-legales@medialex.fr](mailto:annonces-legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans l'art 2 de l'annexe ministérielle du 14 décembre 2023, soit 0,133 € HT le caractère ou le caractère à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.  
 Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.achatspublics.fr](http://www.achatspublics.fr).

## Marchés publics

Procédure formalisée

### Brest Métropole

Fourniture de ressources numériques pour les médiathèques du réseau Pass Média

### RECTIFICATIF

À l'annonce parue le 3 juin 2026

Brest Métropole,  
 Fourniture de ressources numériques pour les médiathèques du réseau Pass Média.  
 Lots : 1. Fourniture de livres numériques avec les droits de prêt et 3 (cinéma en ligne/VOD).  
 Dans la rubrique "Lot n° 1" :  
 Au lieu de : Valeur estimée : 55 000 euros HT,  
 Lire : Valeur estimée : 41 540 euros HT,  
 Dans la rubrique "Lot n° 3" :  
 Au lieu de : Valeur estimée : 60 000 euros HT,  
 Lire : Valeur estimée : 78 055 03 euros HT.  
 Date d'envoi du présent avis : 15 juin 2026.

## Avis administratifs



Modification simplifiée n° 3 du PLU de Nèvez

### AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Par délibération n° URSA2025-05-05 du maire de Nèvez en date du 5 juin 2025, une mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Nèvez est ouverte.  
 Objet de la mise à disposition du dossier au public : La procédure a pour objet la suppression de l'emplacement réservé n° 15, parcelle AB231, 3525m².  
 Date de la mise à disposition : du 17 juin au 17 juillet 2026.  
 Composition du dossier : le dossier mis à disposition comprend notamment :  
 - une notice présentant le projet de modification simplifiée n° 3 et l'impact de ses modifications ;  
 - les avis des Personnes Publiques Associées sur ce projet de modification ;  
 - les actes administratifs relatifs à cette procédure.  
 Pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public, le dossier et le registre sont consultables :  
 - sur le site internet de la commune : [www.nevez.fr](http://www.nevez.fr) ;  
 - à la mairie de Nèvez : mairie de Nèvez, place Joseph-Danielou, 29920 Nèvez.  
 Horaires d'ouverture au public de la Mairie :  
 - lundi 8 h 30 - 12 h 03 et 12 h 45 - 16 h 45 ;  
 - mardi 8 h 30 - 12 h 03 et 12 h 45 - 16 h 45 ;  
 - mercredi 8 h 30 - 12 h 03 ;  
 - jeudi 8 h 30 - 12 h 03 et 12 h 45 - 16 h 45 ;  
 - vendredi 8 h 30 - 12 h 03 et 12 h 45 - 16 h 45 ;  
 - samedi 9 h 00 - 11 h 45.  
 Participation du public : pendant toute la durée de la mise à disposition, le public peut formuler ses observations :  
 - sur le registre joint au dossier disponible en mairie ;  
 - par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Nèvez - Concertation Publique Modification Simplifiée n° 3 du PLU, 1, place Joseph-Danielou, 29920 Nèvez ;  
 - par voie électronique à l'adresse suivante : [modificationplu@nevez.fr](mailto:modificationplu@nevez.fr) ;  
 (Objet : observations PLU, date, modification simplifiée n° 3 du PLU.)  
 La mise à disposition à l'issue de la mise à disposition, le Maire et/ou le registre des observations et présentera le bilan de la mise à disposition au Conseil municipal. Le Conseil en délibère et adopte le projet de modification simplifiée n° 3, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques des Personnes Publiques Associées et des observations du public, par délibération motivée.

## Le fonds de commerce

**Évaluation**  
 L'intérêt de l'évaluation du fonds de commerce apparaît en cas de cession ou en cas de nantissement.  
 1) En effet, estimer le fonds de commerce est nécessaire à l'occasion d'une vente.  
 Il importe de cerner avec exactitude le prix de cet ensemble d'éléments à priori disparates.  
 Différentes méthodes existent et elles nécessitent, pour leur mise en œuvre, la présence de professionnels rompus à la complexité de ces opérations.  
 2) Le commerçant peut également être un jour dans l'obligation de se procurer du crédit.  
 Il dispose alors d'un bien qui constituera le gage de son ou de ses créanciers.  
 En ce sens, pourra être convenu le commerçant et l'organisme de crédit, un nantissement conventionnel.  
 Le nantissement peut être aussi judiciaire, à la demande de créanciers.  
 En toute hypothèse, et quelle que soit sa nature, il ne peut être pris qu'à l'issue d'une procédure formalisée qu'il importe de respecter scrupuleusement.  
 Le nantissement doit être inscrit au Greffe du Tribunal de Commerce.



Société : Ouest-France, S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.  
 Siège social : 13 rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.  
 Tél. 02 99 32 66 00  
[www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr)

Rédaction de Paris : 11, rue du Faubourg-Saint-Hippolyte, 75003 Paris, tél. 01 44 71 83 00.  
 Fondateur : M. Paul Hulin Desgrèges.  
 Copropriétaires : M. François Desgrèges du Loët, Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, M. François Régis Hulin.

Directeur de la publication : M. François Xavier Lehanic.

Rédacteurs en chef : M. Philippe Blosseville, Mme Lucette Gouffé, M. Sébastien Gouffé.

Membres du Directoire : MM. François Xavier Lehanic, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Levrier, M. Olivier Port.

Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Pain, Vice-Présidente, Valérie Couteaux, Elsa Da Costa, Annabel Desgrèges du Loët, Laurence Mehaigne, M. Pierre Chaperot, Denis Boissard, Thierry Maillet.  
 SIPA représentée par M. Benoît Le Goazou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hulin.

Principale associée : SIPA (Société d'Investissements et de Participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Président, Bertrand Badier, Olivier Bonnot, Denis Boissard, Christophe Hulin, Benoît Le Goazou, François La Goazou, Mmes Christine Blanc-Pain, Annabel Desgrèges du Loët, Laurence Mehaigne, Dominique Quina, Marie-Minh Toiffant.

Abonnement : Retrouvez nos offres sur [abonnement.ouest-france.fr](http://abonnement.ouest-france.fr). Tarif 1 an : 415 €.

Une question sur votre abonnement ? Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé). Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur [moncompte.ouest-france.fr](http://moncompte.ouest-france.fr)

Publicité extralocale : 366 SAS, tél. 01 60 43 93 56, [www.366.fr](http://www.366.fr)  
 Publicité locale : Adm. média, tél. 02 19 29 04 27, [admedia.fr](http://admedia.fr)  
 Commission paritaire n° 0525 C 86655 N° ISSN : 0599-2138.  
 Impression : Ouest-France, 13 rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.  
 Parc d'impression : Le Tournebrû, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %, Européennes : 0,013 kg fibre.

Traghi du 9 juin 2026 : 409 211  
 Certifié PEPD - PEPD : 03 31-3502

## Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.  
 Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.  
 Il engage dans ces opérations sa responsabilité.  
 Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage, après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Cette convocation ne s'adresse qu'aux professionnels dont l'adhésion à APCO-18 est effective au 31 décembre 2025. Inscription préalable par email à [stephane.dardente@becabof.fr](mailto:stephane.dardente@becabof.fr).  
 Le Conseil d'administration.



1 journal - 4 cahiers

### Profession : avocat

**Informier**  
 Le droit est en constante évolution. Chaque jour apporte au particulier ou à l'entreprise son lot de textes législatifs, réglementaires, de recommandations communautaires, de circulaires administratives ou de décisions de jurisprudence. L'Avocat est en mesure de vous informer de ces évolutions et de leurs conséquences.  
**Conseiller**  
 L'Avocat détermine la faisabilité de vos projets dans le strict respect de la réglementation dans tous les domaines du droit (droit social, droit des libertés individuelles et collectives, droit des personnes, droit des sociétés, droit fiscal, droit économique et commercial, droit administratif, droit des assurances, droit de l'environnement, etc.).  
 Transmission de votre patrimoine, restructuration de votre entreprise, défense de vos intérêts patrimoniaux ou professionnels face à la concurrence, autant de problèmes que l'Avocat, généraliste ou spécialiste bénéficiant d'une expérience et de connaissances approfondies, vous aide à résoudre.

**Assister et négocier**  
 L'Avocat vous assiste pour la conclusion d'accords. Il recherche avec vous les objectifs et les solutions juridiques qu'il convient de retenir dans la mise en place d'un accord. Lorsqu'un différend existe, même en dehors de tout contentieux contentieux, l'Avocat peut intervenir pour tenter de concilier les parties en litige. Toutes les garanties de confidentialité sont assurées dans le cadre de ces tentatives de conciliation ou de médiation.

**Analysier**  
 L'Avocat peut établir un diagnostic objectif (audit juridique, fiscal, social) de la situation de votre entreprise et préconiser les éventuelles mesures à mettre en œuvre.  
**Rédiger**  
 L'Avocat intervient également en qualité de rédacteur d'actes (contrats de travail, baux d'habitation, professionnels, ruraux ou commerciaux, cessions de fonds de commerce, tous actes juridiques se rapportant à l'activité économique et sociale de l'entreprise ou de particulier, à la vie des sociétés civiles et commerciales...).

**Défendre**  
 Enfin, lorsque seule une solution contentieuse est envisageable, l'Avocat vous représente et plaide, tant en première instance qu'en appel, devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire (tribunaux d'instance et de grande instance, tribunaux de commerce, conseils des prud'hommes, cours d'appel...), devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel ainsi que devant tous les organismes juridictionnels (commissions paritaires et administratives, conseils de discipline...). L'Avocat est seul habilité à assurer votre représentation devant le tribunal de grande instance, juridiction civile de droit commun.  
 Lorsque le conflit existe, l'Avocat peut également intervenir pour tenter de rapprocher et de concilier les différentes parties, dans le secret et la confidentialité et en respectant les intérêts des parties. Il peut intervenir comme un véritable médiateur et comme arbitre dans les litiges commerciaux.



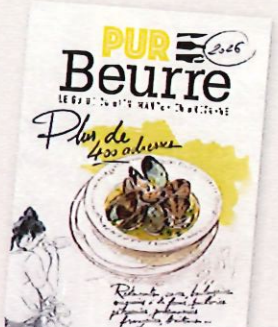
5€50 / parution

6 numéros + 2 hors-séries = 8 parutions par an

Durée libre, sans engagement.

Tarif réservé aux abonnés du journal

**Pur Beurre**  
 Le guide du bien-manger en Bretagne à 9,90€ au lieu de 13,90€



Gagnez du temps : <https://magabo.fr/becabof26>

Renvoyez le coupon sans affranchir à : Service Clients - Libre Réponse 15348 - 35099 Rennes Cedex 9



Profitez de cette offre, flashez-moi !

02 99 32 66 66 du lundi au vendredi de 8h à 18h (prix d'un appel local, + 02630PC ch 3)

## Oui, je souhaite profiter de cette offre papier\*

☐ Je souhaite profiter de l'Offre sans engagement à 5,50€ par parution au lieu de 6,40€ + le guide Pur Beurre à 9,90€ au lieu de 13,90€.  
 Soit 17% de réduction par rapport au tarif de référence annuel papier : 65,10€. 52630PC ch 3

|                                                                                                      |                       |        |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------|----|
| Mes coordonnées                                                                                      |                       | Mme    | M. |
| Nom                                                                                                  |                       | Prénom |    |
| Adresse                                                                                              |                       |        |    |
| Code Postal                                                                                          | Ville                 |        |    |
| Tél                                                                                                  | de préférence mobile  |        |    |
| Email                                                                                                |                       |        |    |
| Email indispensable pour recevoir chaque mercredi et vendredi les newsletters de Bretons en Cuisine. |                       |        |    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Je choisis le paiement par prélèvement, facile et sécurisé       |                       |        |    |
| Le prélèvement se fera automatiquement sur le compte bancaire associé à mon prélèvement du journal.  |                       |        |    |
| Fait à                                                                                               | Signature obligatoire |        |    |
| Le                                                                                                   |                       |        |    |

\* Voir conditions sur [magabo.fr/becabof26](http://magabo.fr/becabof26)

Vous donnez personnellement l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogiques ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant par email à [sp@ouest-france.fr](mailto:sp@ouest-france.fr) ou par courrier à : «RPO SPA Ouest-France - 13 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9» ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directeur et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes.